

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Saint-Claude, le 25 JANVIER 2021

MESSAGE IMPORTANT

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS
UNIQUES D'UN LIEU D'AFFAIRES, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS
D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN LIEU D'AFFAIRES
Concernant l'élection RÉGULIÈRE 7^e novembre 2021 (à moins de
changement gouvernemental)**

***Vous voulez voter lors du prochain scrutin ? Élection régulière
N'OUBLIEZ PAS! Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale !***

Si, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, **la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite auprès de la présidente d'élection afin qu'elle ajoute votre nom sur la liste électorale** (Si cela n'a pas déjà été fait par le passé).

Dans le cas des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un lieu d'affaires, ils doivent désigner parmi eux **une seule personne** qui peut être inscrite sur la liste électorale. **Ils doivent, à cet effet, transmettre une procuration à la présidente d'élection.**

Vous devez faire une demande écrite et la transmettre à la municipalité avant le 1^{er} septembre prochain.

Prenez note que la demande d'inscription ou la procuration doit être transmise avant le dépôt de la liste électorale prévue à la fin septembre 2021.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente d'élection, à l'hôtel de ville de Saint-Claude, au numéro de téléphone 819-845-7795 poste 1.

France Lavertu
Présidente d'élection

RAPPEL: si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale.

Saint-Claude, le 12 octobre 99

MESSAGE IMPORTANT
ELECTION PARTIELLE DU 7 NOVEMBRE 1999

RAPPEL: si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale, élection partielle.

Copie de la liste électorale du district no 6 est affichée au dépanneur La Baie, au Casse-croûte des Baies, la Caisse populaire de St-Claude et au bureau du président d'élection.

Pour tout ajout, radiation ou correction, vous pouvez faire une demande devant la commission de révision. Celle-ci siègera à l'hôtel de ville, 295, Route de l'Église le 18 octobre 99 de 10h à 13h et le 25 octobre 99 de 19h à 22h.

ATTENTION! IL FAUT MAINTENANT VOUS IDENTIFIER!

Pour pouvoir voter lors de l'élection partielle, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants: **la carte d'assurance maladie, le permis de conduire ou le passeport canadien.**

Si vous n'avez pas en votre possession l'un des documents, vous devrez déclarer sous serment que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale. **DE PLUS**, vous devez:

- soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester, sous serment, votre identité;
- soit présenter 2 documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance;

- soit présenter 2 documents mentionnant votre nom et donc l'un comporte votre photo.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente d'élection, à l'hôtel de ville de Saint-Claude, au numéro de téléphone 819-845-7795.

France Lavertu
Présidente d'élection